

<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR &amp; MELVIEU</b>	
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 10  <u>Date de la convocation</u> : 10/02/2026  <u>Date d'affichage</u> : 10/02/2026	<b>Séance du 17 Février 2026</b> <b>L'an deux mille Vingt Six</b> <b>Le Dix-sept Février à 17 heures 00</b>  Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.  <u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, ALRIQUET Julie, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme  <u>Absents</u> : DELMAS Christine  <u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette

### **Ordre du jour** :

- Vote du procès-verbal du 20 Novembre 2025
- Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026
- Admission en non-valeur
- Questions diverses (travaux appartement école Melvieu)

### **Vote du Procès-verbal du 20 Novembre 2025**

Voté à l'unanimité

### **Décision du Maire N°02-2025**

### **Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026**

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**CONSIDERANT** que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

**CONSIDERANT** que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

**CONSIDERANT** que les prévisions budgétaires 2026 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2025 ( crédits nouveaux ) ( a )	RAR N-1 reportés au BP 2025 ( b )	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM ( c )	Montant total à prendre en compte ( d = a + c )	Crédits pouvant être ouverts par anticipation ( d / 4 )
Chapitre 20	40 000 €	12 000 €	14 000 €	66 000 €	16 500 €
Chapitre 21	384 368.40 €	299 472.01 €	-14 000 €	669 840.41€	167 460.10 €
<b>Montant total maximum pouvant être votés par anticipation</b>					<b>183 960.10 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 20	2041	Eclairage Public	8 158.88 €
Chapitre 21	21621	Fresques	10 022.50 €
<b>Total</b>			<b>18 181.38 €</b>

Voté à l'unanimité

### **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau-assainissement dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2022 :
- T-3-108-1 pour un montant de 25.06 €
- T-3-108-2 pour un montant de 0.40 €
- T-5 267-1 pour un montant de 24.07 €
- T-5 267-2 pour un montant de 0.33 €

Voté à l'unanimité

### **Questions diverses**

- Les Travaux de rénovations de l'appartement des écoles à Melvieu ont commencé.

La séance est levée à 18h30

### **• Rappel des délibérations prises le Mardi 17 Février 2026**

- 2026-02-17 N°01 : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026
- 2026-02-17 N°02 : Admission en non-valeurs

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance**

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance PAROUTY-GIRARD Yvette	